



L'Association Tunisienne de Droit Constitutionnel et les facultés de droit commémorent tout au long des six premiers mois de l'année 2009 le cinquantenaire de la promulgation de la constitution tunisienne du premier juin 1959.

Quatre colloques seront organisés dans des facultés de droit conformément au programme suivant :



Faculté des sciences juridiques,
politiques et sociales de Tunis

23 & 24 janvier 2009

*Le préambule et les dispositions
générales de la constitution tunisienne*



Faculté de droit de Sfax

6 & 7 février 2009

Constitution et État de droit



Faculté de droit et des sciences
économiques et politiques de Sousse

16 & 17 mars 2009

Constitution et administration



Faculté des sciences juridiques,
économiques et de gestion de Jendouba

8 avril 2009

Les droits constitutionnels

INVITATION

Le Président de l'Association Tunisienne de Droit Constitutionnel et le Doyen de la Faculté des Sciences juridiques, Politiques et Sociales de Tunis ont le plaisir de vous inviter à prendre part aux travaux du premier colloque de commémoration du cinquantenaire de l'édiction de la constitution tunisienne du premier juin 1959 qui se tiendront à la salle Dali Jazi suivant le programme joint.

Pour le bureau directeur
Le Président de l'ATDC
Ferhat HORCHANI

Le Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques,
Politiques et Sociales de Tunis
Fadhel MOUSSA



Faculté des sciences
juridiques, politiques
et sociales de Tunis



Association Tunisienne
de
Droit Constitutionnel

COLLOQUE COMMÉMORATIF DU CINQUANTENAIRE DE LA PROMULGATION DE LA CONSTITUTION DU PREMIER JUIN 1959

LE PRÉAMBULE &
LES DISPOSITIONS
GÉNÉRALES
DE LA CONSTITUTION
TUNISIENNE

23 & 24 janvier 2009

Faculté des sciences juridiques,
politiques et sociales de Tunis

Salle Dali Jazi

14, Rue Hédi Karray, centre urbain nord, Tunis

Adresse postale : B.P. 40, 1080 Tunis CEDEX, Tunisie

Téléphone : (+216) 71 752 750 / 71 753 892 / 71 766 919

Vendredi 23 janvier 2009

Présidence : **Kaïs SAID**

Vice Président de l'ATDC

- 09:00** Séance d'ouverture, **Fadhel MOUSSA & Ferhat HORCHANI**
- 09:30** Rapport introductif, **Abdelfattah AMOR**, *Professeur émérite à la Faculté des sciences juridiques de Tunis, Président de l'AIDC.*
- 10:00** Du préambule de la constitution tunisienne, **Ghazi GHERAIRI**, *Secrétaire général de l'AIDC, enseignant à la Faculté des sciences juridiques de Tunis.*
- 10:30** Pause
- 11:00** La religion dans la constitution tunisienne, **Sadok BELAÏD**, *Professeur émérite à la Faculté des sciences juridiques de Tunis, Ancien Doyen.*
- 11:30** La constitution tunisienne entre l'unicité de la langue et la liberté linguistique, **Amin MAHFOUDH**, *Maître assistant à la Faculté de droit et des sciences économiques et politiques de Sousse.*

12:00 Débat

Vendredi 23 janvier 2009

Présidence : **Abdelfattah AMOR**

Président d'honneur de l'ATDC

- 14:30** Propos sur l'article 7 de la constitution tunisienne, **Salsabil KLIBI**, *Enseignante à la Faculté des sciences juridiques de Tunis.*
- 15:00** La constitution tunisienne et l'égalité, **Hager BEN CHEIKH AHMED**, *Enseignante à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis.*
- 15:30** La constitution tunisienne et le libre exercice des cultes, **Kaïs SAIED**, *Enseignant à la Faculté des sciences juridiques de Tunis.*
- 16:00** Pause
- 16:30** La liberté d'opinion, d'expression, de presse et de publication dans la constitution tunisienne, **Haykel BEN MAHFOUDH**, *Maître assistant à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis.*
- 17:00** La constitution tunisienne et la liberté de circulation, **Chaker MZOUGHJI**, *Enseignant à la Faculté des sciences juridiques de Tunis.*

17:30 Débat

Samedi 24 janvier 2009

Présidence : **Fadhel MOUSSA**

Doyen de la FSJPST

- 09:00** La constitution tunisienne et les traités, **Ferhat HORCHANI**, *Professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis*
- 09:30** les partis politiques et la constitution tunisienne, **Hatem M'RAD**, *Maître de conférences à la Faculté des sciences juridiques de Tunis*
- 10:00** La constitution tunisienne et le devoir fiscal, **Neïla CHAABANE**, *Enseignante à la Faculté des sciences juridiques de Tunis*
- 10:30** Pause
- 11:00** La constitution tunisienne et le principe de la légalité et de la personnalité des peines, **Monia KARI**, *Enseignante à la Faculté des sciences juridiques de Tunis*
- 11:30** Constitution et disparité des cultes lors de la succession, **Lotfi CHEDLY**, *Maître de conférences à la Faculté des sciences juridiques de Tunis*
- 12:00** Rapport de synthèse, **Sadok BELAÏD**, *Professeur émérite à la Faculté des sciences juridiques de Tunis, Ancien Doyen*